

🏠 > Le zoom > SOS Intérim, 1ère entreprise de travail temporaire de l'Eure, fête ses 50 ans



## SOS Intérim, 1ère entreprise de travail temporaire de l'Eure, fête ses 50 ans

9 Juin 2017

**C'est en 1967 que débute l'aventure de SOS Intérim. Fondée à Evreux par Paulette Pommier, la société est alors la toute première entreprise de travail temporaire créée dans le département de l'Eure. 50 ans plus tard, celle-ci affiche une véritable vocation régionale et est aujourd'hui portée par la propre petite-fille de sa fondatrice?**

« Une entreprise familiale ». C'est en ces termes que Mélanie Charon qualifie l'entreprise qu'elle préside depuis 2012. Après un début de carrière « classique » dans le privé, c'est en 2008 que la jeune femme reprend un cycle d'études afin de pouvoir rejoindre SOS Intérim. Une entreprise qu'elle souhaite continuer de faire prospérer comme ses parents et grands-parents avant elle.

« L'année dernière, grâce à nos 12 agences réparties sur la Normandie mais aussi à Dreux et Amiens, nous avons fait travailler près de 7 000 personnes, soit l'équivalent en temps plein d'une entreprise de 1 348 salariés », annonce fièrement Mélanie Charon. Des résultats qui ne doivent rien au hasard. Bien au contraire : de l'aveu-même de la présidente de SOS Intérim, ils sont le fruit d'un travail de proximité et de personnalisation qu'offre cette structure de 60 personnes, elle-même adossée à Pro-RH : son propre cabinet de recrutement de salariés en CDD et CDI.

« De même que nous n'acceptons aucune candidature sans un contact physique dans nos agences, nos conseillers sont régulièrement invités à se rendre dans les entreprises avec lesquelles nous travaillons afin de mieux percevoir la demande du client et d'identifier les personnalités qui lui conviendront le mieux ». Une manière de faire à mille lieues des techniques de

recrutement dématérialisées, mais qui porte ses fruits et autorise une certaine fidélité de la clientèle. « Certains nous suivent depuis plus de 45 ans », assure Mélanie Charon.

Mais cela ne fait pas tout. Outre une implication sociale continue des trois générations de dirigeants (Mélanie Charon est élue à la CCI Portes de Normandie et a également fait partie de la mission régionale sur l'évolution de l'offre de formation pour le bassin d'Evreux?), l'entreprise consacre chaque année plus de 3 % de sa masse salariale à la formation.

« C'est un travail que nous menons sur le long terme en partenariat avec les entreprises elles-mêmes, bassin d'emploi par bassin d'emploi ». Après analyse des métiers en tension, SOS Intérim organise en effet des sessions auprès de ses intérimaires qui ont ainsi la possibilité de monter en compétences. Car ce que n'oublie pas la jeune chef d'entreprise, c'est que si 15 % des intérimaires sont là par choix de vie et ne souhaitent pas de titularisation, l'intérim n'en demeure pas moins une véritable source d'embauche. Ainsi tous les ans 20 à 25 % de ses effectifs sont embauchés en entreprise.

Et là encore, cet attachement à la formation et à la compétence des intérimaires trouve une filiation qui ne saurait mentir. Paulette Pommier proposait elle-même en son temps aux femmes qui souhaitaient trouver un emploi des cours de dactylographie? « C'est un peu ce que l'on retrouve aujourd'hui avec le CIPI, le contrat d'insertion professionnelle intérimaire, qui permet à des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail de suivre une formation en vue d'un retour à l'emploi ». Car Mélanie Charon en est persuadée : « quand on aime ce que l'on fait, on le fait longtemps ».

Et ce n'est pas parce qu'elle privilégie les contacts humains que SOS Intérim en oublie pour autant de vivre avec son temps. Ainsi, si l'année 2017 marque le 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, elle correspond également à la mise en place de sa transition numérique avec, en ligne de mire, une part importante consacrée à la dématérialisation des documents papier, clients et intérimaires.

Source : Jacques-Olivier Gasly

© 2017 Normandinamik.cci.fr. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par Normandinamik.cci.fr. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de Normandinamik.cci.fr.